



Repères :

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 enfants

Contact :

> Crèche des Augustines

73 bis Avenue de la République 95 400 Arnouville
Tel. 01 34 45 97 10

Inaugurée début 2019, la crèche des augustines propose différents modes d'accueil pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et peut également accueillir des enfants porteurs de handicap. Retrouvez ici une présentation rapide des différents modes d'accueil proposés, ainsi que les modalités d'inscription.

Les démarches de pré-inscription

Les familles arnouilloises peuvent venir s'inscrire dans un délai maximum de 6 mois avant la reprise d'activité de la mère ou du père. Pour ce faire, prenez rendez-vous auprès du secrétariat de la Maison de la petite enfance. C'est un guichet unique concernant toutes les démarches administratives de la crèche de augustines.

Constitution du dossier de pré-inscription

Lors du rendez-vous, la famille doit fournir les photocopies des documents suivants :

- Un justificatif de domicile au nom des parents datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité...)
- La carte d'identité des parents (recto/verso)
- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance

À l'issue de cet entretien personnalisé, une fiche avec un numéro de pré-inscription vous est remise.

Décision d'admission

Chaque dossier de pré-inscription est soumis à l'avis de la commission d'attribution des places. Cette commission, qui se réunit deux fois par an, est composée de l'élue à la petite enfance, du directeur général adjoint, de la directrice coordinatrice du service Petite enfance et de son adjointe. Les situations personnelles et professionnelles de chaque famille sont étudiées afin de mieux répondre à leurs besoins.

Notification de la décision

Un courrier est envoyé à chaque famille. Si l'avis est favorable, un rendez-vous avec la directrice vous sera fixé afin de constituer le dossier d'inscription et organiser les modalités d'accueil. Dans le cas contraire, le maintien sur liste d'attente est proposé et les familles sont orientées vers l'animatrice du Relais d'assistantes maternelles (RAM) afin de les aider à trouver une assistante maternelle employée par des particuliers.

Dans les deux cas, les parents disposent de 8 jours à réception de la notification pour renvoyer le coupon-réponse. Sans nouvelle de leur part, le dossier sera définitivement classé.

Source URL: <https://www.arnouville95.fr/article/la-creche-des-augustines>